

PROFESSIONNELS DE SANTÉ



ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

Pour sécuriser le remboursement de votre prêt professionnel, protéger votre activité libérale et vos proches.

Crédit  Mutuel

ASSUREZ VOTRE FINANCEMENT POUR PÉRENNISER VOTRE ACTIVITÉ ET PRÉSERVER VOS REVENUS EN CAS D'IMPRÉVU.

Vous exercez une activité libérale de santé (médecin généraliste ou spécialité, vétérinaire, infirmier, pharmacien...).



Vous êtes essentiel pour l'activité de votre cabinet libéral ou de votre pharmacie. En souscrivant une assurance emprunteur pour votre prêt professionnel, vous protégez votre activité au cas où un aléa de la vie (incapacité de travail, invalidité, décès) viendrait vous empêcher d'être présent pour vos patients. Votre crédit professionnel sera ainsi sécurisé, vos revenus préservés et vos proches seront certains de ne pas être mis à contribution.

LES DE NOTRE CONTRAT

- Pas de limite de capital garanti
- Des garanties modulables (assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité et Incapacité de Travail)
- En cas d'incapacité de travail, la prise en charge totale de vos échéances de prêts avec une franchise possible dès 15 jours
- La prise en compte de votre profession et de votre spécialité pour déterminer votre taux d'invalidité.





DÉCOUVREZ LES AVANTAGES D'ASSURER VOTRE FINANCEMENT AU CRÉDIT MUTUEL.

Un seul interlocuteur pour un meilleur accompagnement

Votre chargé d'affaires vous connaît et entretient avec vous une relation de confiance. Il vous propose une offre adaptée à vos besoins, pour votre financement comme pour l'assurance de celui-ci.

Des garanties complètes et toujours adaptées au financement

- Vous bénéficiez de garanties complètes, sans mauvaise surprise et sans nécessité de souscrire des options supplémentaires.
- Aucune exclusion, quelles que soient votre activité ou vos pratiques sportives.
- L'assurance de votre prêt professionnel s'adapte automatiquement et sans intervention de votre part aux modifications que vous pourriez apporter à votre financement et cela sans aucun frais.
- La cotisation est directement intégrée dans l'échéance de votre crédit.


Une garantie invalidité adaptée à votre profession

La garantie invalidité professionnelle vous couvre en cas d'incapacité à exercer votre métier. Votre taux d'invalidité est donc évalué en ne tenant compte que de celui-ci et non de votre impossibilité d'exercer toute autre profession. Cette garantie prendra alors en charge le remboursement de la totalité de votre emprunt professionnel.

Des primes déductibles fiscalement

Au même titre que les intérêts du crédit, les primes de notre contrat d'assurance des emprunteurs peuvent être considérées comme des charges déductibles du résultat imposable⁽¹⁾.

(1) Si l'adhésion à l'assurance est une condition d'octroi du crédit.





PARCE QUE VOTRE TEMPS EST COMPTÉ, DES FORMALITÉS MÉDICALES SIMPLES ET RAPIDES.

E-acceptation médicale



Facile, rapide et sécurisé. Complétez votre dossier d'acceptation médicale en ligne quand vous le souhaitez et obtenez une réponse rapidement. Vous pouvez suivre le traitement de votre dossier en temps réel.

En cas d'examen médical : nous simplifions vos démarches grâce à notre réseau partenaire.



- 1 seul RDV
- 1 seul déplacement
- Pas d'avance d'honoraires.

Besoin d'un nouveau financement dans les 3 ans ?



- Votre chargé d'affaires a la possibilité d'anticiper la réalisation des formalités médicales
- Si vous avez déjà effectué des formalités médicales il y a moins de 3 ans : une seule question peut vous être posée lors de la souscription du nouveau financement. C'est du temps gagné et de la simplicité !



Pour en savoir plus

RENSEIGNEZ-VOUS...

- Connectez-vous sur www.creditmutuel.fr
rubrique professionnels, agriculteurs ou associations
- Appelez le 09 69 39 40 64 (prix d'un appel local)
Du lundi au samedi de 8 h à 20 h
- Contactez votre
chargé d'affaires Professionnels

Crédit  Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le code des assurances.